

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES INFRASTRUCTURES  
LIEES AUX TRANSPORTS ET A LA MOBILITE  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de  
CHF 15'000'000.- pour financer des travaux d'entretien de revêtements bitumineux, et  
maintenir la sécurité et la qualité des routes cantonales**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 3 mars 2015 à la Salle de conférences P001, Rue des Deux-Marchés, à Lausanne, et était composée de Mmes Ginette Duvoisin et Myriam Romano-Malagrifa, ainsi que de MM. Jean-François Cachin, Pierre Volet, Stéphane Rezso, Jacques Perrin, Jean-François Thuillard, Olivier Mayor, François Debluë, Eric Züger, Daniel Brélaz, Michele Mossi, Alexandre Rydlo, Laurent Miéville et Philippe Modoux, président et rapporteur.

Mme Nuria Gorrite, cheffe du DIRH, était accompagnée de MM. Pierre-Yves Gruaz (directeur général DGMR), Pierre Bays (chef division infrastructure à la DGMR) et Laurent Tribolet (chef division entretien à la DGMR).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances ; nous le remercions pour son excellent travail.

**2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Il s'agit du septième crédit-cadre que le Conseil d'Etat sollicite pour l'entretien constructif du réseau des routes cantonales hors traversée de localité. Les travaux y relatifs sont planifiés pour être réalisés en 2015 et en 2016. Pour sélectionner les tronçons qui sont traités en priorité, le département s'est basé sur des critères relatifs à l'état de la chaussée, sur la base d'un relevé en relation avec les voyers et de carottages pour effectuer des analyses des couches en place. Un équilibre régional est recherché : les 19 objets concernés par ce crédit-cadre sont répartis entre les quatre régions du canton de Vaud.

Pour mémoire, le Grand Conseil a d'ores et déjà accordé en décembre 2008, juin 2010, avril 2011, mars 2012, février 2013 et mars 2014 six crédits-cadre de respectivement Fr. 4'430'000.-, Fr. 9'500'000.-, Fr. 13'050'000.-, Fr. 15'200'000.-, Fr. 17'200'000.- et Fr. 14'970'000.- pour financer les travaux d'entretien constructifs.

**3. PROJET DE DÉCRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ETAT UN CRÉDIT-CADRE DE CHF 15'000'000.- POUR FINANCER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE REVÊTEMENTS BITUMINEUX, ET MAINTENIR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DES ROUTES CANTONALES**

***Article 1***

*L'article 1 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.*

***Article 2***

*L'article 2 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.*

***Article 3***

*L'article 3 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.*

**Vote final sur le projet de décret**

*A l'unanimité, la commission adopte le projet de décret.*

**Vote de recommandation d'entrée en matière**

*La recommandation d'entrer en matière est adoptée à l'unanimité des 15 députés présents.*

Oron-la-Ville, le 5 mars 2015.

*Le rapporteur :  
(Signé) Philippe Modoux*